

Prénom :

NOM :

Internet : droits et devoirs (2)

3- Liberté d'expression : le respect avant tout !

« Verba volant, scripta manent » autrement dit :

Je peux - Je dois	Je ne peux pas - Je ne dois pas



Extrait de *Mon quotidien*,
Édition spéciale réalisée avec la CNIL

4- Propriété intellectuelle

Définition : il s'agit des que possèdent les (auteurs, musiciens, peintres, inventeurs, photographes, architectes...) sur leurs (livre, chanson, peinture, photographie, monument...).

Il faut respecter le d' en ne téléchargeant pas illégalement de la musique ou des films, en ne détournant pas une œuvre, à des fins commerciales, par exemple. Cela peut être puni par la loi. La propriété intellectuelle comprend également la propriété industrielle (inventions, marques, dessins industriels,...).

Respecter la propriété intellectuelle, c'est respecter le travail des créateurs, inventeurs.

Les idées ne sont pas protégées par le droit d'auteur mais les formes d'expression, oui.

Sources : il est indispensable alors de citer ses sources (= origine de l'information), de donner les références de l'œuvre, du site, du livre, de la revue utilisés pour faire un travail scolaire par exemple. Tu présentes tes sources sous la forme d'une bibliographie et/ou d'une sitographie.

Citations : lorsque tu cites un court extrait de l'œuvre d'un auteur, tu n'oublies pas les guillemets au début et à la fin de la citation ainsi que le nom de l'auteur et le titre du livre dont est extrait le texte.

 **Compétences du socle commun**

- Connaître et respecter les règles élémentaires du droit relatif à sa pratique.
- Protéger sa personne et ses données.

Sources : cf liens mentionnés sur le site du collège